

**COMMUNE DE
BETSCHDORF**

**ARRETE MUNICIPAL RELATIF A LA CIRCULATION
N°2023/033**

Le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2542-2 et suivants

VU le Code de la Route

VU l'organisation de la Cérémonie Commémorative du 8 mai 1945

CONSIDERANT qu'il est important de sécuriser la cérémonie

ARRETE

Article 1 : La circulation de tous les véhicules est interdite dans la **Grand' rue** (entre la rue Kuhlendorf et la rue de l'Herbe) à BETSCHDORF le **13 juillet 2023 de 20h00 à 21h00**.

Article 2 : Le stationnement est interdit sur le parking de l'Eglise de NIEDER – sise Grand' rue à BETSCHDORF –le **13 juillet de 17h00 à 21h00**.

Article 3 : Des panneaux de signalisation et de déviation seront mis en place par les Agents des Services Techniques de la Commune afin de permettre l'application des présentes dispositions.

Article 4 : Tous les agents habilités à constater les contraventions à la circulation routière seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SOULTZ-S-FORETS,
- ✓ Monsieur le Directeur Départemental du Service Incendie et Secours du Bas-Rhin,
- ✓ Monsieur le Responsable de la Police Municipale de BETSCHDORF,
- ✓ Monsieur le responsable des services Techniques de BETSCHDORF,
- ✓ Archives.

BETSCHDORF, le 05 mai 2023

Le maire

Adrien WEISS

